



# Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 02 juillet 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SRAL



# 1-1. ETAT D'AVANCEMENT DES RÉSULTATS D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS D'ARBRES IDENTIFIÉS

RÉSULTATS AU 29.06.2026

Echantillons prélevés

7899

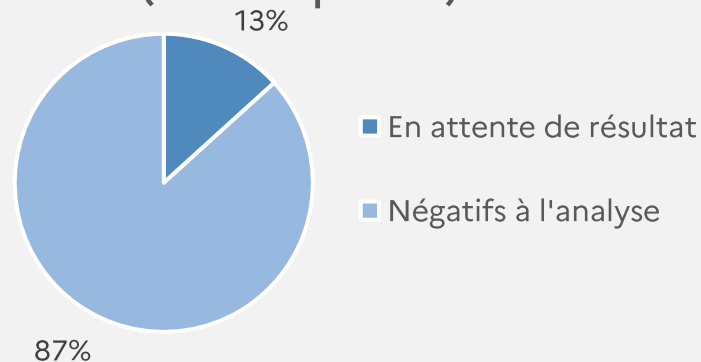
dont 1856 en dehors des 3,5km de la ZI n°1 Seignosse

Positifs à l'analyse  
*Hors foyer initial*

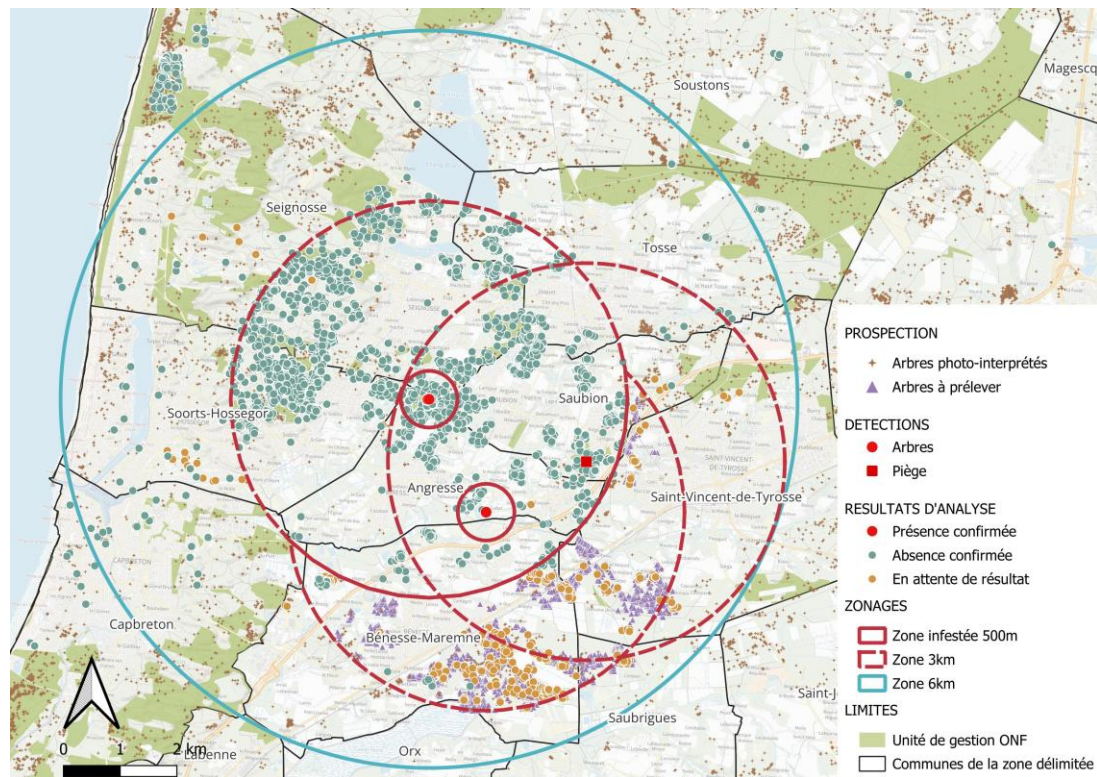
3

2 détections pour Seignosse  
1 détection pour Angresse

Etat des résultats d'analyse  
(hors cas positifs)



# 1-2. CARTE DE RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS SUR ARBRES IDENTIFIÉS ET RÉSULTATS D'ANALYSES ETAT AU 29.06.2026



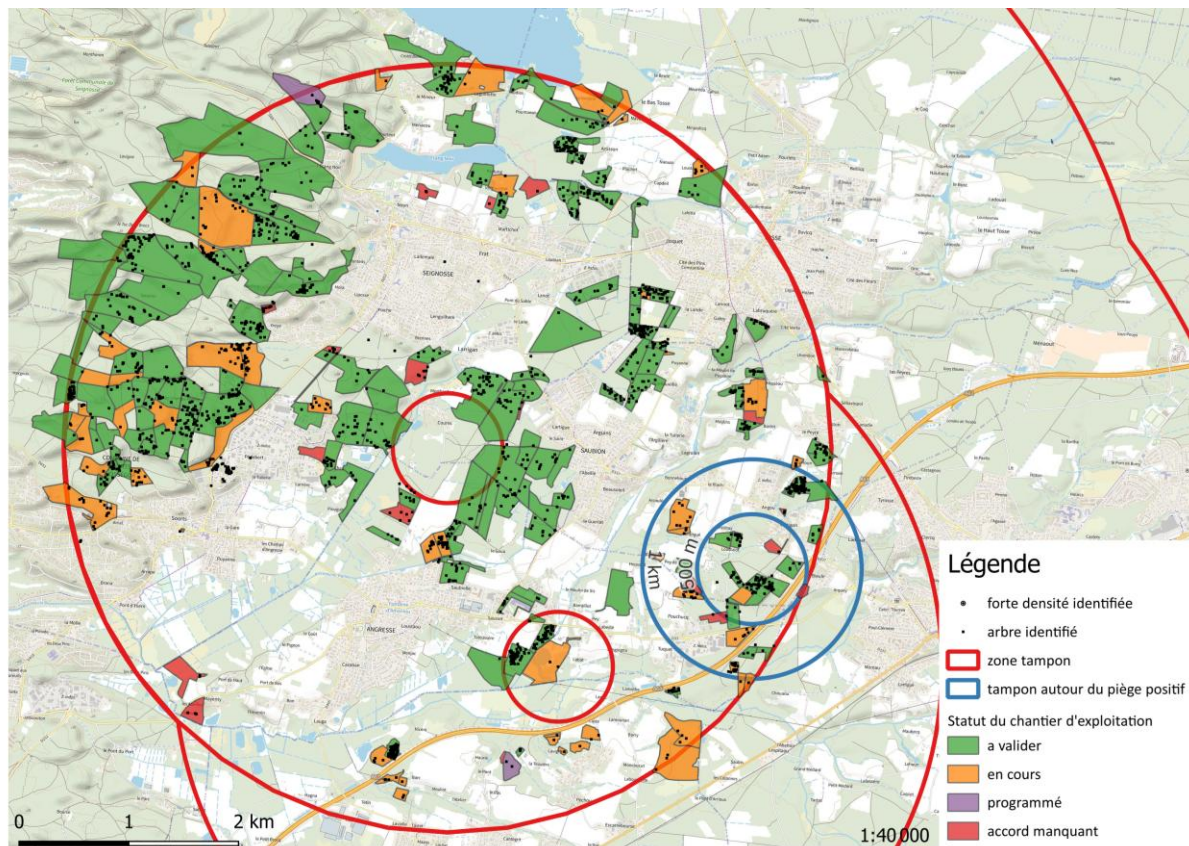
## 2-1. ETAT D'AVANCEMENT DES OPÉRATIONS DE RETRAIT D'ARBRES IDENTIFIÉS DANS LA ZONE TAMPON DES 3,5KM DE SEIGNOSSE

### CHIFFRES AU 01.07.2026

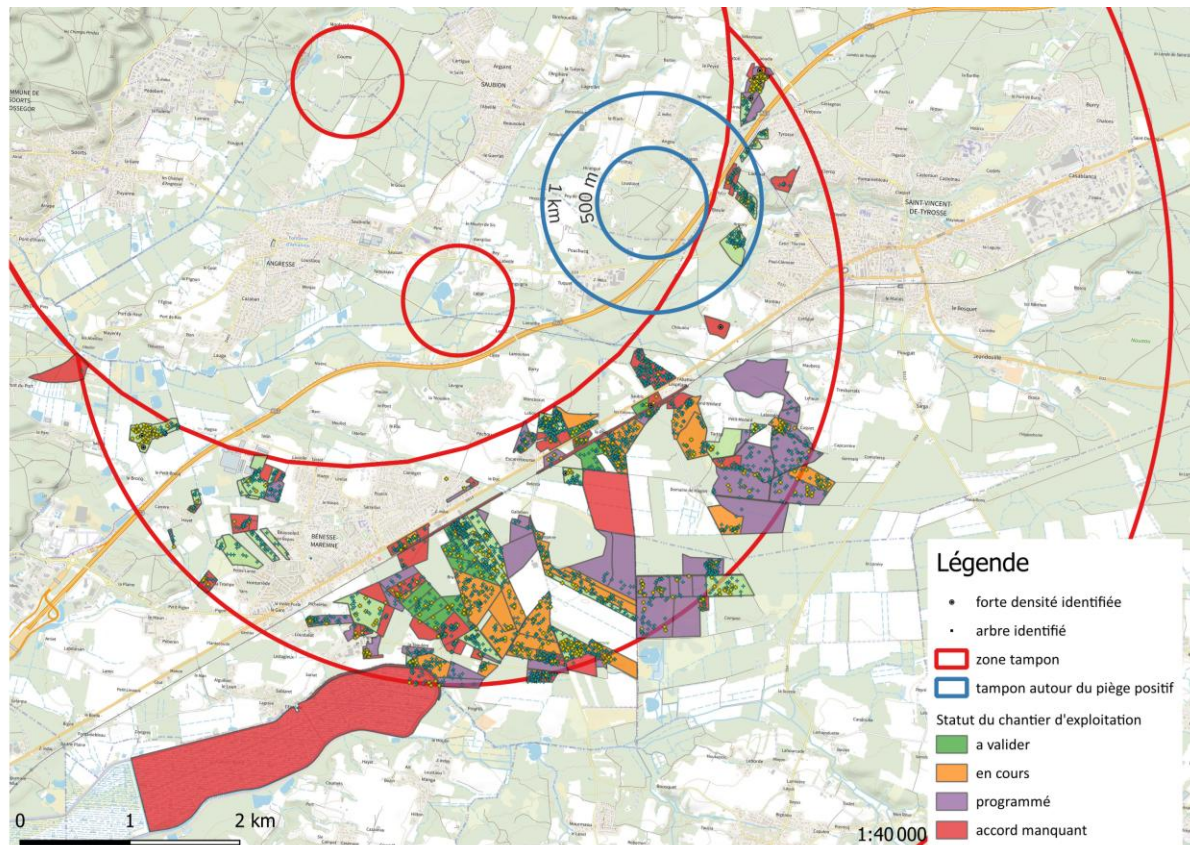
Arbres <u>abattus</u> - forêt privée- JEVI	
- MUI (zone des 0,5 km à 3,5 km)	2593* reste 76 arbres à abattre sans accord
- MUI (croissant d'Angresse)	4341* sur 8691 avec accord obtenu
Arbres identifiés - forêt publique	<b>327</b>
- MIG ONF (zone des 0,5 km à 3,5 km)	327

\* Chiffre intégrant les chantiers validés ou en cours de validation administrative.

## 2-2. ETAT D'AVANCEMENT DU MUI POUR LE GESTION DES ARBRES IDENTIFIÉS DANS LA ZONE TAMPON DES 3,5KM DE SEIGNOSSE ETAT AU 01.07.2026



## 2-3. ETAT D'AVANCEMENT DU MUI POUR LE GESTION DES ARBRES IDENTIFIÉS DANS LA ZONE TAMPON DU CROISSANT D'ANGRESSE ETAT AU 01.07.2026



### 3. FOCUS SUR LE VECTEUR MONOCHAMUS

- ➔ Les *Monochamus* peuvent réaliser des vols allant jusqu'à 2 km/jour. Ils peuvent parcourir en moyenne 13 km sur la durée de leur vie entière. Des variations importantes existent selon les individus, leur maturité, la nature et la continuité du couvert forestier.
- ➔ Les larves de *Monochamus* récupérées dans le foyer de Seignosse en décembre 2025 ont été analysées par l'université d'Orléans. Les résultats indiquent que le génotype des larves testées ne correspond pas au profil des individus testés des zones infestées du Portugal et de l'Espagne. Les larves de Seignosse ne sont donc vraisemblablement pas des descendants d'insectes venant du Portugal ou d'Espagne. Les études se poursuivent et les insectes actuellement piégés permettent d'enrichir les données disponibles.

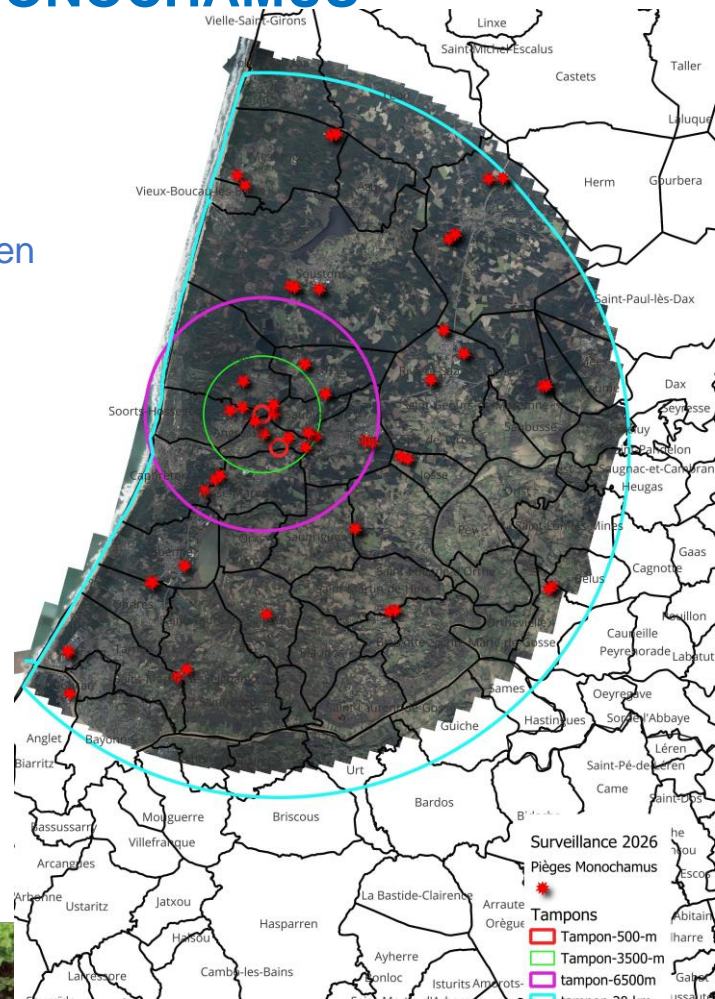


## 4.1. FOCUS SUR LE PIEGEAGE MONOCHAMUS

- ➔ Un réseau de **52 pièges**, installés entre le 19 et 26 mai, est en place dans la zone délimitée.
- ➔ Ils sont relevés tous les 10 jours par FREDON.
- ➔ **1795 *Monochamus*** ont été capturés à ce jour.
- ➔ Le **rayon d'attraction** d'un piège est évalué à **100 m environ**.



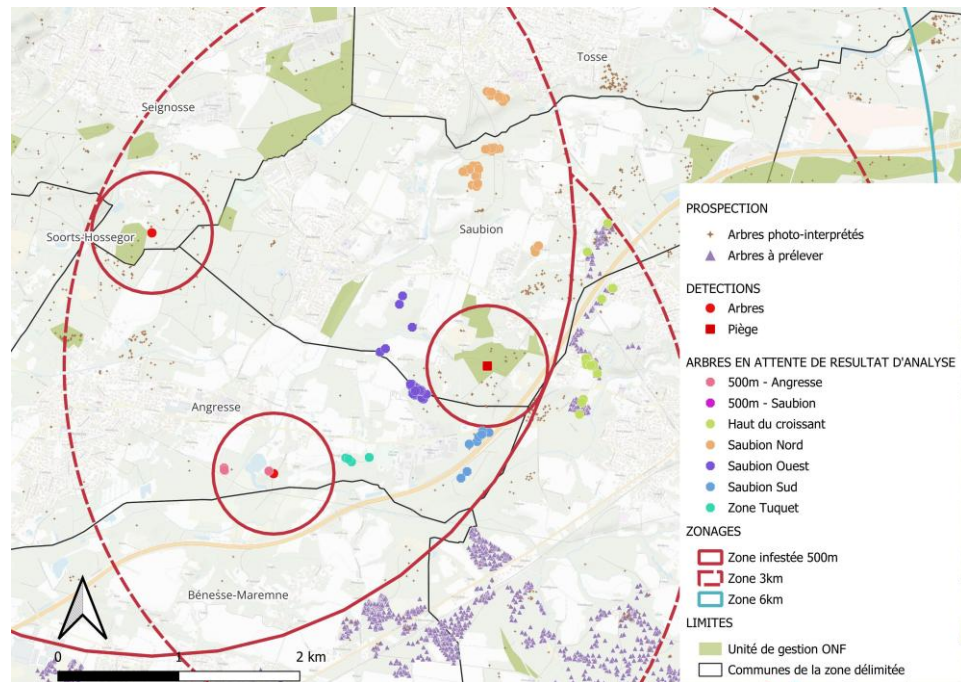
Photo INRAE  
Cestas



## 4.2. FOCUS SUR LE PIEGEAGE MONOCHAMUS

- ➔ Un piège positionné en forêt communale de **Saubion** a capturé des ***Monochamus*** porteurs de nématodes du pin les 12 et 23 juin.
- ➔ En conséquence, les chantiers de gestion des arbres identifiés situés 1 km autour du piège sont momentanément interrompus dans l'attente d'un avis scientifique.
- ➔ Ces insectes « positifs » se sont alimentés, avant leur capture, sur des pins sains et ont ainsi pu les contaminer : la vigilance est de rigueur pour repérer un rougissement, jaunissement, mortalité de pins :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/signalement-d-arbres-morts-ou-deperissants-sur-le-foyer-de-seignosse-40-a3880.html>



Résultats d'analyse en attente au 29 juin sur arbres dans le proche environnement du piège positif

## 5. INFORMATIONS DIVERSES

- ➔ Les demandes d'autorisation de chantier pour la période froide peuvent d'ores et déjà être réalisées sur CARTOGIP. Les identifiants de connexion sont à demander au GIP ATGeRI. Le tutoriel et l'accès à la plateforme sont en ligne :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-demande-d-autorisation-de-travaux-sur-espece-sensible-a3981.html>

- ➔ Le tableau récapitulatif des travaux soumis à autorisation ou pas, en forêt ou en espaces verts est en ligne :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/gestion-du-nematode-du-pin-en-nouvelle-aquitaine-guide-pratique-des-regles-a4296.html>

# Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle-Aquitaine

Bulletin d'information du 02 juillet 2026

DRAAF Nouvelle-Aquitaine  
Service régional de l'alimentation  
Tél. : 05 56 00 42 00

Mel : [sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nematode-du-pin-r466.html>

